



COMMUNIQUE DE PRESSE

En concertation avec les professionnels de santé de Morteau, nous souhaitons faire un point de la situation sanitaire de Morteau et ses environs.

Le virus Covid-19 (Coronavirus) est présent dans le Val de Morteau !

La situation s'amplifie de jour en jour sur tout le territoire et l'hôpital n'est pas épargné, puisque des patients, résidents et des personnels de santé sont touchés.

Je remercie l'ensemble des professionnels de santé, dévoués, qui s'investissent pleinement dans cette crise.

L'évolution constatée m'impose à demander à toute la population le respect strict des mesures de confinement et de protection dictées par le Gouvernement.

Je rappelle que SEULS LES DÉPLACEMENTS SUIVANTS SONT AUTORISÉS :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé en cas de réelle nécessité ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- **Les sorties ou les promenades doivent être à 1 km maximum de son domicile. Les activités à l'extérieur de la ville (en forêt, la Nautique ou le Mont Vouillot) sont à proscrire !**

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros.

La ville de Morteau a également mis en place différentes cellules de crises pour les personnes en situation d'isolement et pour les entreprises.

Pour tout renseignement : 03.81.68.56.56 ou morteau@morteau.org .

Soyons raisonnables, responsables et respectons les consignes qui nous sont données.

SAUVEZ DES VIES ! RESTEZ CHEZ VOUS !

Cédric BOLE, Maire de Morteau